



Pomme de terre

hebdo

LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE - n°1261 - 3 septembre 2020

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Campagne 2020-2021 : jouons collectif dans l'intérêt de la filière pommes de terre fraîches

À DÉCOUVRIR

Édito du Président

1-2

Campagne 2020-2021 : jouons collectif dans l'intérêt de la filière pommes de terre fraîches

Règlementation

3

CIPC, où en est-on ?

Marchés

4

Début des mises en avant de la rentrée

Depuis la rentrée, Pomme de terre hebdo est 100 % numérique.

Il ne sera donc plus envoyé en version papier à nos abonnés.

Si vous souhaitez continuer à le recevoir par mail, veuillez vous inscrire sur cnipt.fr dans l'onglet « Newsletter ».

Pomme de terre hebdo ne paraîtra pas la semaine prochaine. Rendez-vous le 17 septembre.

2020-2021 est une campagne charnière dans le modèle de mise en marché de la pomme de terre. De nombreux bouleversements ont eu lieu ces derniers mois et leurs conséquences se poursuivent. Concernant le marché du frais, alors que les éléments dont la filière dispose aujourd'hui laissent clairement apparaître un équilibre entre l'offre et la demande pour la campagne 2020-2021 dans le secteur de la pomme de terre fraîche, les risques de désordre en provenance d'interférences avec la filière des pommes de terre vendues à l'industrie restent forts. Le CNIPT mettra tout en œuvre pour éviter cela.

Les conditions météorologiques du printemps et de l'été, la précocité de certaines régions et les prévisions de récoltes à date confirment une tendance de qualité et de quantité satisfaisantes pour l'ensemble des variétés à destination du marché du frais, tant au niveau national qu'à l'export. Les conditions de stress hydrique, dans certaines régions, seront compensées

par un rendement favorable dans d'autres régions. **Il n'y aura ni trop, ni trop peu d'offre pour satisfaire la demande des consommateurs en frais sur toute la durée de la campagne, et ce, bien que les filières européennes traversent une zone d'incertitude sur la conservation.**

2020-2021 est une campagne d'observation des conditions de stockage et de conservation des pommes de terre, en particulier au regard de la germination (voir point CIPC en page 3). Les professionnels réunis au sein du CNIPT, s'impliquent dans ces observations. Le CNIPT travaille, en collaboration avec toutes ses associations membres, afin de préparer la meilleure transition de campagne possible en 2021. Je m'engage à tout faire pour que ce travail aboutisse, afin de connaître un printemps

serein en termes d'approvisionnement des pommes de terre françaises. L'export reste également une préoccupation constante en termes de débouchés pour assurer l'équilibre. Le CNIPT reste mobilisé sur tous les fronts.

(Suite page 2)



> Luc Chatelain, Président du CNIPT

(Suite de la page 1)

Dans ce contexte, compte tenu de l'équilibre sur le marché du frais, des actions engagées par le CNIPT pour assurer une campagne sereine et des moyens de communication (relations presse, télé, réseaux sociaux,...) qui sont mis en œuvre par la filière pour développer la consommation, **il n'est pas question d'accepter que des pommes de terre destinées à l'industrie viennent perturber le marché du frais français.** Cette consigne s'applique aux variétés spécifiquement destinées à l'industrie comme par exemple Fontane, Markies, Innovator, pour ne citer qu'elles*. Elle concerne également les variétés à double fin, en particulier les variétés fritables, quand elles ont été plantées dans une optique de vente à l'industrie, elles ne doivent pas se retrouver sur le marché du frais. **Le CNIPT veillera tout particulièrement au respect des règles en vigueur (sanitaire, variétés, origine, qualité, calibre, aptitude culinaire,...) et effectuera tous les tests qualitatifs et variétaux pour s'assurer que les propriétés des pommes de terre vendues sur le marché du frais correspondent aux exigences de l'approvisionnement des consommateurs sur ce marché.** Les experts-produits du « GIE Expertise et Contrôle » sont en permanence sur le terrain et effectuent les évaluations en rayons dans plus de 5 000 points de vente chaque année.

Chacun aura à assumer sa responsabilité si des pommes de terre plantées pour l'industrie devaient se retrouver dans des opérations promotionnelles ou des ventes directes sur le marché du frais français.

La filière des pommes de terre vendues sur le marché du frais, dans toutes ses composantes, de la production au commerce, considérera ce type de démarche comme une attaque et réagira en conséquence.

D'autres risques pèsent sur la filière et le marché de la pomme de terre vendue à l'état frais. **La période de crise sanitaire que nous avons connue au printemps, et qui se poursuit dans une moindre mesure, a remis profondément en perspective les modèles de mise en marché tant à l'amont qu'à l'aval de la filière.** Les circuits de commercialisation alternatifs, souvent déstructurants d'une filière organisée comme la nôtre, ont prospéré. Nous devons absolument faire reconnaître l'importance et l'intérêt du rôle

que chacun, à son niveau, joue dans la sécurisation de la qualité et l'apport de valeur ajoutée.

De la production au consommateur, chaque maillon constitue un élément de cette chaîne de valeur en garantissant la qualité saine, loyale et marchande, dans le respect de toutes les règles sanitaires, d'emballage, d'étiquetage et de présentation des pommes de terre proposées aux consommateurs.

À propos des emballages, la question du plastique demeure cruciale.

La filière reste dans l'attente des prochaines propositions du CNA sur ce sujet. Le CNIPT, en collaboration étroite avec INTERFEL, FEDE-POM, la Section Nationale Primeur et FELCOOP notamment, suit le dossier avec une grande assiduité.

Pour revenir à la crise sanitaire, qui va déboucher sur une crise économique grave, la filière pomme de terre a assumé avec sérieux et efficacité un approvisionnement régulier à des prix maîtrisés. Nous devons en être fiers. Aujourd'hui, il ne faudrait pas que le « juste prix » des produits, qui a remplacé dans le langage des commerciaux et de la presse le « prix bas », ne soit pas un « prix trop juste » ne permettant pas la rémunération de chacun des maillons de la filière dans la reconnaissance de son apport à la qualité du produit. **Un « juste prix » doit être un « prix juste » dans le sens de « justice » dans la rémunération du travail de la filière.**

Tous les bouleversements passés, en cours et à venir, doivent nous inciter à se serrer les coudes. Notre responsabilité collective est engagée vis-à-vis du marché, de la filière, de la qualité, de la recherche de solutions innovantes en production et aussi dans le stockage, conditionnement, présentation en rayon, et surtout de la reconnaissance du travail effectué à chaque niveau pour apporter des pommes de terre de qualité au consommateur. **Notre ambition, au CNIPT, est la valorisation du produit et une juste répartition de la valeur dans la filière.** Pour cela, toutes les composantes de la filière doivent faire front et s'unir, comme elles ont su le faire ce printemps, afin de maintenir un marché du frais de valeur et incitatif d'une cuisine saine et nourrissante pour nos concitoyens. ■

Luc CHATELAIN, Président du CNIPT

* variétés données à titre d'exemple, liste non exhaustive. Pour consulter le catalogue des variétés de pommes de terre : <https://www.geves.fr/catalogue/> 🍷

Chacun aura
à assumer sa
responsabilité
si des pommes
de terre plantées
pour l'industrie
devaient se retrouver
dans des opérations
promotionnelles
ou des ventes directes
sur le marché
du frais français.



RÈGLEMENTATION

I CIPC, où en est-on ?

L'utilisation du chlorprophame (CIPC), produit antigerminatif historiquement utilisé pour la conservation des pommes de terre, a été interdite par une décision parue au Journal Officiel (JO) de l'Union européenne le 18 juin 2019. Cette décision s'applique sur l'ensemble des pays de l'Union européenne : les États membres ont au plus tard jusqu'au **8 octobre 2020** pour stopper définitivement l'emploi des produits contenant du CIPC, chaque État membre étant libre de fixer, dans ce délai, la date d'arrêt de l'utilisation du CIPC pour son territoire national.

La France, après avoir défini un retrait des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) au 8 janvier 2020 avec un délai de grâce pour la vente et la distribution jusqu'au 8 juillet 2020, **a acté un arrêt de l'utilisation du CIPC au 8 août 2020.**

Un vote au sein du « Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale » (SCoPAFF, pour Standing Committee on Plants, Animals, Food and Feed) **de la Commission européenne doit intervenir lors de la prochaine session de réunion, les 28-29 septembre 2020, pour statuer sur une limite maximale de résidus temporaires qui pourrait être mise en place afin de répondre aux besoins de la filière pommes de terre.** En effet, le CIPC est très rémanent et la filière européenne, soutenue par la France et en grande partie animée par ARVALIS, a fait valoir des arguments afin de disposer, pendant un certain temps, d'une LMRt lui permettant de faire face aux éventuelles contaminations croisées.

Compte tenu des informations dont nous disposons, le taux de cette LMRt pourrait

être de 0,4 mg/kg, mais tant que le vote n'a pas eu lieu, cette information est donnée sous toutes réserves. Après le vote, un délai raisonnable s'appliquera avant que la LMRt ne devienne applicable. Ce délai, de 6 à 10 mois après le vote, doit permettre aux États membres, aux pays tiers et aux exploitants du secteur alimentaire de se préparer à satisfaire aux nouvelles exigences qui résulteront de la modification de la LMR. Tant que la LMRt ne sera pas mise en application, la LMR actuelle reste en vigueur.

Cette LMRt sera revue à la baisse chaque année suite au plan de surveillance des résidus mis en place par les acteurs de la filière pommes de terre au sein de l'ensemble des États membres. Un rapport sur l'élaboration et la mise en œuvre des pratiques de nettoyage devrait également être soumis à la Commission européenne avec les données de surveillance d'ici la fin de l'année 2021, puis chacune des années suivantes.

Dans l'attente du vote de la SCoPAFF, **la limite maximale résidus (LMR) actuelle, de 10 mg/kg pour le CIPC, n'est pas abrogée dans l'Union européenne, ni en France.**

Le CNIPT et ses associations membres avec ARVALIS, mais aussi le GIPT et toutes les associations dans la filière européenne, restent entièrement mobilisés sur ce dossier pour satisfaire aux attentes de la Commission européenne en termes de plan de surveillance et garantir ainsi l'application et la prolongation de la LMRt. ■

Florence ROSSILLION et Benjamin LOUVRIER, CNIPT
Michel MARTIN, Arvalis-Institut du Végétal

AGENDA

Potato Europe 2020 est annulé

Compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire du Covid-19 et pour ne faire prendre aucun risque aux participants et aux 400 exposants, l'événement initialement prévu les 2 et 3 Septembre 2020 à Villers Saint Christophe a dû être annulé, comme l'indique le [communiqué de presse](#) d'Arvalis. Rendez-vous à la prochaine édition de Potato Europe en septembre 2021 aux Pays-Bas.

8 septembre**Coordination rurale - Assemblée générale**

Nouan-le-Fuzelier (41)
www.coordinationrurale.fr

24 septembre**Journée nationale du don agricole**

dans toute la France
www.solaal.org

Du 1^{er} au 31 octobre**Fruit Attraction LIVEConnect**

www.ifema.es/fruit-attraction

10 novembre**Forum VÉGÉTAL**

Paris
www.forum-vegetable.fr

13 Janvier 2021**Assemblée générale du CNIPT**

Paris
www.cnipt.fr

EN BREF...

Solaal**Septembre, mois du don agricole**

Comme chaque année, l'association [Solaal](#) organise la [Journée nationale du don agricole](#) qui bénéficie du Haut patronage du Ministère de l'Agriculture afin de mettre en lumière la générosité agricole. L'objectif est de mobiliser les acteurs du monde agricole, sur tout le territoire, autour d'une démarche de solidarité. Cela permet aux agriculteurs, et plus largement aux acteurs de la filière agricole, de valoriser leurs activités, de faire

connaître leurs métiers et exploitations, de lutter contre le gaspillage, tout en développant un réseau local solidaire. Le CNIPT est membre de l'association Solaal.

Campagne 2020-2021**L'UNPT prône la qualité et non la quantité**

Dans son dernier [communiqué de presse](#), l'UNPT recommande aux producteurs d'être « très vigilants et attentifs pour que la production respecte le cahier des charges des

acheteurs (...) sur le marché du frais comme sur le marché de l'industrie, notamment dans le cadre des contrats ». En effet, crise sanitaire oblige, l'incertitude plane encore sur le niveau de la demande, notamment en industrie. « Pour ce qui concerne le frais, on ne peut qu'espérer que la reprise de la consommation qui a accompagné les périodes de confinement soit confirmée dans les mois qui viennent et dynamisera le marché ». Dans ce contexte difficile et sans réelle visibilité, l'UNPT « appelle tous les acteurs de la filière à respecter les fondamentaux du marché.

LES MARCHÉS PHYSIQUES

Cotations France (RNM)

En €/tonne

Marché français-Stade expédition - Semaine 35

Variétés de consommation courantes

Bintje France non lavée cat. II 40-75 mm filet 25 kg	nc.
Div. var. cons France lavée cat. I 40-75 mm filet 10 kg	nc.
Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg	nc.
Div.var.cons Bassin Nord non lavée cat.II 40-75mm filet 25 kg	nc.
Div.var.cons France lavée cat.I 40-75mm filet 10kg consommation	nc.

Variétés à chair ferme

Charlotte France lavée cat. I + 35 mm carton 12,5 kg	nc.
Rouge France lavée cat. I + 35mm filet 2,5 kg	nc.

Marché français Bio-Stade expédition - Semaine 35

Chair ferme France biologique	nc.
Chair normale France biologique	nc.
Conservation France biologique	1180 (↗)
Primeur France biologique	nc.

Export-Stade expédition - Semaine 35

Agata France lavable cat.I +45mm sac 1tonne	nc.
Agata France lavable cat.I 40-70mm sac 1tonne	nc.
Div.var.cons France lavable cat.I +45mm sac 1tonne	nc.
Div.var.cons France lavable cat.I 40-70mm sac 1tonne	nc.
Monalisa France lavable cat.I +45mm sac 1tonne	nc.
Rouge France non lavée cat. II 50-75 mm sac 20 kg	nc.

Rungis - Semaine 35

Charlotte France cat. I carton 12,5 kg	1000 (=)
Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	570 (=)
Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	340 (=)

N.B. : entre parenthèses, la tendance du marché.

Indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) base 100 en 2015

	juillet 2020	Variation en % sur un an
Indice mensuel général	101,8	- 2

Source : INSEE

Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) base 100 en 2015

	juillet 2020	Variation en % sur un an
Pommes de terre	192,3	- 3,5

Source : INSEE

Cotations des courtiers assermentés - lavabilité 7.5, vrac nu, départ ferme (€/T)

	Semaines 34 et 35
Consommation polyvalente	131
Chair ferme blanche	265
Chair ferme rouge	283

Source : Courtiers assermentés français

Indice des prix à la consommation (IPC) base 100 en 2015

	juillet 2020	Variation en % sur un an
Pommes de terre	123,36	- 5,3

Source : INSEE

Prix au détail drive GMS - €/kg

	Semaine 35	Variation en %
Conservation France lavée filet 5kg	0,81	- 0,01
Four, frites ou purée de conservation France filet 2,5kg	1,31	+ 0,01
Vapeur ou risolée de conservation France filet 2,5kg	1,26	- 0,13

Source : RNM Le suivi des prix en rayon est interrompu depuis la semaine 11 dû au confinement.

Cotations marchés étrangers

En €/tonne

Cotation VTA (Verenigde Telers Akkerbouw) - Semaine 36

Destination industrie frites : tout-venant, vrac, fritable, départ, 40 mm +	nc.
Var export 45 mm +, en sac	nc.

Belgique (Fiwap/PCA) - Semaine 36

Bintje tout venant 35 mm + fritable vrac	25-30
--	-------

Grande-Bretagne (Cours BPC) - Semaine 36

Prix moyen production	nc.
-----------------------	-----

Début des mises en avant de la rentrée

Sur le plan du commerce, au niveau national, la demande est assez moyenne depuis la mi-août, après un mois de juillet globalement soutenu. Les fortes chaleurs de ces dernières semaines et l'arbitrage au niveau des dépenses (avec la rentrée des classes), ont pu avoir des effets sur les achats de pommes de terre. Les mises en avant de la rentrée de septembre pourraient se faire, comme à l'accoutumée, par les enseignes de la distribution, et animer ce début de campagne.

À l'export, des premières opérations sont réalisées par la France auprès de nos partenaires historiques européens et d'acheteurs du Moyen-Orient.

Veille internationale

(Semaines 35 et 36 – sources : Business France, AMI, Fiwap)

Espagne : le rendement moyen serait de 30,1 T/ha en 2020 (contre 33,1 T/ha en 2019, soit une baisse de 9 % par rapport à 2019). Les opérateurs s'attendent à une qualité correcte dans son ensemble. Pour rappel, sur les surfaces, 19 778 ha sont attendus en 2020, soit une légère hausse par rapport à 2019.

Italie : mis à part quelques problématiques causées par le taupin dans la région d'Émilie Romagne, les tubercules stockés présentent un profil qualitatif satisfaisant notamment dans les régions de Latium, des Abruzzes et de Vénétie. Le prévisionnel des récoltes est situé à ce stade à 1,08 MT en 2020 contre 1,02 MT en 2019.

Allemagne : il a été observé une bonne évolution des cultures sur les pommes de terre destinées au frais sur les variétés hâtives (en attente pour les variétés tardives). Une forte disparité sur les rendements est attendue selon les régions. Certaines régions font remonter une tubérisation inférieure et de plus gros calibre qu'à l'accoutumée.

Belgique : près de 5 % des récoltes ont été réalisées à date. Les rendements sont globalement moyens à ce stade pour les variétés Fontane (129 jours de culture) et Challenger (113 jours) au 24-26 août : Fontane 41,2 T/ha ; Challenger 34,2 T/ha.

Editeur CNIPT
43-45 rue de Naples
75008 Paris
Tél: 01 446942 10
Fax: 01 446942 11

Directrice de publication
Rédactrice en chef:
Florence Rossillion

Prix du numéro: 2 €
Abonnement 1 an: 53 €

Impression-Routage:
Rivet Presse Edition
24, rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges Cedex 9

Conception graphique:
Ayméric Ferry

Dépôt légal: à parution
ISSN n° 0991-3351



Pour les internautes, cliquez sur les liens pour en savoir plus